

Le Petit Vielmurois

Lo jornalet N° 68

Juin 2024

Secrétariat Mairie :

05.63.74.30.11

Lundi au vendredi : 8h/12h -
13h30/17h30, Samedi : 8h à 12h

**Durant l'été le secrétariat sera
fermé le samedi matin**

vielmur.mairie@wanadoo.fr

www.vielmur-sur-agout.fr

 Mairie de Vielmur sur Agout

Permanence à la Mairie :

Assistante sociale : sur RDV au

05.63.37.68.10

Maison France Services :

Conciliateur : RDV à prendre auprès
de la CCLPA

Communauté de Communes du Lautrécois et du Pays

d'Agout : 05.63.70.52.67 - [http://
cclpa.fr/](http://cclpa.fr/)

Médiathèque de Vielmur :

05.63.70.35.32 Catalogue en ligne

(site CCLPA) Lundi : 15h30/18h,

Mercredi : 10h/12h - 14h/17h,

Samedi : 10h/12h

Déchetteries Trifyl :

* **Guitalens-L'Abarède :**

Horaires d'été : Mercredi,
vendredi et samedi : 7h/14h

* **Lautrec :** Mercredi :

13h30/17h30, Samedi : 9h/12h -

13h30/17h30

* **Castres et Soual aussi autorisées**

La Poste : à compter du 25 juin
du mardi au vendredi : 13h 30/15h
50 samedi 9h/12h (sous réserve)

Association de défense des consommateurs (CLCV) :

06.41.20.97.30

clcv.sudtarn@orange.fr

Rédaction du journal : A.

Jasottes, J.Terme, Y. Maruejols, K.

Chiha, MJ. Vincent

redaction.pvielmurois@orange.fr

Directrice de publication :

C. Rabou

Le mot de l'adjointe ...

Après un printemps quelque
peu pluvieux, l'été approche à grands
pas, apportant avec lui son lot de
festivités.

Nous vous donnons rendez-vous pour
toutes les rencontres estivales déjà
programmées : le feu de la Saint-Jean
(programme joint), le marché et vide-
greniers, les fêtes générales, ainsi que le
cinéma en plein air.

Le Comité des fêtes, grâce à sa
jeunesse et son dynamisme, vous
prépare de belles fêtes générales
(programme joint). Le dimanche de la
fête, nous aurons l'occasion de féliciter
les participants au concours des
maisons fleuries, de souhaiter la
bienvenue aux nouveaux arrivants, puis
de partager le pot de l'amitié.

Le mois de juin est également le mois
des subventions aux associations. Bien
que celles-ci aient été revues à la
baisse, le Conseil Municipal a tenu à
maintenir le versement des subventions
aux 35 associations qui en ont fait la
demande. Je souhaite remercier ces
bénévoles pour leur investissement, car
c'est grâce à ces structures que se
développe une vie sociale riche et
profitable à tous. Je vous invite à les
rencontrer lors du Forum prévu le
samedi 7 septembre.

Une nouveauté cette année : le Forum
se tiendra sur les berges, nous
profiterons de la fraîcheur de l'Agout et
de l'ombre naturelle des grands arbres.
Il y a également du changement dans la
Maison Polyvalente : le Club des aînés,
l'Atelier théâtre, la Confrérie de la
Marquissette et la danse ont pu
s'installer dans les nouveaux locaux du
premier étage. Deux salles de réunion

sont à votre disposition pour vos
assemblées générales ou autres
événements. N'hésitez pas à en faire la
demande par mail auprès du
secrétariat.

La commune travaille actuellement à la
création d'un nouveau site internet,
plus convivial et plus lisible.

Nous invitons les associations
souhaitant promouvoir leurs actions, à
rédiger une page de présentation de
leur activité. Un exemple leur a été
envoyé par mail.

N'oubliez pas de télécharger
l'application « PanneauPocket » qui
vous informera de l'actualité de la
commune.

Je lance un appel à tous nos artistes
locaux (peintres, créateurs de bijoux ou
autres) afin de relancer l'exposition de
leurs créations. Celle-ci avait lieu
chaque année lors du week-end du vide-
greniers. Peut-être pourrions-nous
nous rencontrer pour trouver
ensemble une nouvelle formule. Nous
attendons vos suggestions et vos
propositions via l'adresse mail de la
mairie, il en est de même pour le
projet jumelage. Nous prendrons en
compte vos observations et nous
organiserons ensuite une réunion.

Pour information, le projet d'habitat
inclusif prévu à Ramondis suit son
cours. Le permis de construire sera
prochainement déposé par Tarn
Habitat.

Je vous souhaite à tous un bel été.
Profitez de ces moments de
convivialité et réjouissons-nous d'avoir
une commune animée et vivante.

Marie-Jo Vincent



Votre enfant est né en 2021 ?

Pensez dès à présent à l'inscrire pour la rentrée scolaire **2024-2025** auprès du secrétariat de la Mairie.

RAPPEL!

Horaires de tonte

La tonte de la pelouse est soumise aux horaires suivants :

- du **lundi au vendredi** : de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h30**
- le **samedi** : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- le **dimanche** : de **10h à 12h**
- les **jours fériés** : de **10h à 12h**

Si vous ne respectez pas ces horaires, vos voisins peuvent vous demander d'arrêter votre activité.



Chers nouveaux arrivants,

Faites vous connaître auprès du secrétariat de la mairie avant fin juin pour participer à la cérémonie de bienvenue du dimanche 21 juillet à 12h Place de l'Esplanade.

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai est une date importante, car elle commémore la victoire des Alliés en 1945 et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. C'est une journée de souvenir et de réflexion sur les sacrifices consentis par ceux qui ont combattu pour la liberté et d'honorer la mémoire des victimes, des soldats et des résistants.

Cette journée est l'occasion de réaffirmer les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie et de paix. En commémorant cette date, les jeunes générations notamment à travers le CMJ peuvent mieux comprendre l'importance de la paix et des droits de l'homme.



Bilan de l'extinction nocturne de l'éclairage public

Depuis octobre 2023, nous avons mis en place l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin. À ce jour, le bilan financier est positif.

> Économies réalisées :

Par extrapolation des données collectées, nous prévoyons une économie annuelle de 10 500 euros. Cette somme pourrait être investie dans plusieurs domaines, tels que :

- ✓ Amélioration des installations : remise en conformité de certains coffrets d'éclairage public vétustes.
- ✓ Remplacement des lampes : substitution des lampes sodium énergivores par des éclairages LED plus économiques et écologiques.

Nous pourrions envisager un centre-bourg entièrement éclairé par des LED. Des économies significatives pourraient être réalisées en repensant notre politique d'extinction.

> Appel à contribution :

Comme nous nous y étions engagés, nous sollicitons vos avis et retours d'expérience sur le dispositif actuel. Vos suggestions et ressentis sont essentiels pour une évaluation complète des aspects économiques, écologiques, sécuritaires et sociaux. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos remarques sur papier libre, de manière anonyme ou nominative avant le 30 juin 2024.

> Suite des opérations :

Après étude de vos retours, une décision sera prise quant à la poursuite ou l'ajustement du dispositif d'extinction nocturne. Une communication officielle sera ensuite présentée pour vous informer des prochaines étapes.



La fibre est dans notre commune



N'attendez plus pour profiter des performances du très haut débit au quotidien.

Des questions sur la fibre ? Consultez le site : www.tarnfibre.fr/une-question

- Tester l'éligibilité de votre logement : www.tarnfibre.fr/test-deligibilite
- Projets immobiliers : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com/>
- Dommages réseaux : www.tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/38

Pour souscrire un abonnement Internet très haut débit contactez un opérateur de votre choix (Bouygues, Free, Orange, SFR, Sosh...)

5 ETAPES

APPEL AUX DECLARATIONS POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Afin d'enclencher le processus de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de l'Etat, la Ville doit tout d'abord recueillir l'ensemble des demandes des habitants touchés par le sinistre pour pouvoir ensuite constituer un dossier auprès de la préfecture du Tarn



1 ADRESSER UN DOSSIER A LA MAIRIE

Les habitants concernés doivent transmettre leur déclaration avant le 30/09 de chaque année à La mairie :

- description du sinistre
- La date d'apparition et l'évolution du phénomène
- La liste des dommages et des biens endommagés
- Il est conseillé d'ajouter des photographies.

2 LA MAIRIE

La commune s'occupe de déclarer en janvier de chaque année, auprès de l'Etat l'ensemble des dossiers déposés.



3 LA PREFECTURE

Dans le courant de l'année la Préfecture nous informe de l'inscription ou non à l'état de catastrophe naturelle et de la publication au J.O.



4 LA MAIRIE

Le secrétariat vous informe dès réception de l'information de la publication de l'arrêté de l'état de catastrophe naturelle



5 CONTACTER SON ASSUREUR

Dès que vous avez la confirmation de l'inscription à l'état de catastrophe naturelle, vous devez vous rapprocher de votre assureur et lui fournir une copie de l'arrêté paru au J.O., pour la prise en charges de vos réparations



Agenda



- ♦ **Dimanche 16 juin : 14h30 Concert de fin d'année** donné par l'école de Musique du Pays d'Agout à 14h 30—Maison Polyvalente
- ♦ **Samedi 22 juin : dès 10h Festival Occitan** : défilé des Confréries, intronisations, concert de chorales, initiation aux danses occitanes —Feu de la St Jean avec les danses des écoliers, le bal et le concert (programme joint)
- ♦ **Samedi 29 juin : 20h30 Gala de danse** organisé par la MJC —grande salle de la Maison Polyvalente
- ♦ **Dimanche 7 juillet : Vide greniers** organisé par la pétanque renseignement auprès de F. Garrigues tél 06 42 09 42 16 (inscriptions à l'épicerie « Le monde d'Elia »)
- ♦ **Du jeudi 18 au dimanche 21 juillet : Fêtes Générales** organisées par le Comité des Fêtes (programme joint)
- ♦ **Dimanche 21 juillet : 12h Remise des récompenses du Concours « Maisons fleuries » et accueil des nouveaux arrivants** Place de l'Esplanade—pot de l'amitié offert par la municipalité
- ♦ **Samedi 27 juillet : 21h45 Séance de cinéma en plein air** — « Un p'tit truc en plus » avec Artus, Clovis Cornillac et Alice Balaïdi—Place de l'Abbaye
- ♦ **Les 24 et 25 août : Portes ouvertes aux Granges**—organisées par la Vie Moyenâgeuse
- ♦ **Samedi 7 septembre : 14h Forum des associations** installé sur les Berges (dans la Maison Polyvalente en cas de pluie)
- ♦ **Samedi 21 & dimanche 22 septembre : Journées du Patrimoine** organisées par l'ACPV

=====

Passage des commerçants ambulants :

- ♦ **27 juin** : camion fibre Orange de 10h30 à 17h30
- ♦ **14 août** : camion magasin d'outillage St Etienne de 16h à 18h30

Journée citoyenne de "nettoyage de la nature" à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs

Une cinquantaine d'administrés, soucieux de leur environnement, ont répondu présents pour "mieux vivre la nature ensemble" et se sont retrouvés devant la Mairie de Vielmur sur Agoût le 16 mars pour rejoindre ensemble le "Pont des Amoureux " en collectant les déchets. Merci à eux.

Un grand bravo à ces amis de la nature qui ont pu, en parallèle, découvrir le projet "Espace protégé" de ce site assez remarquable !



Pour cette fin d'année scolaire, le CLAE de Vielmur organise en collaboration avec l'école et le club des aînés, une journée festive le vendredi 14 juin. Tout l'après-midi les enfants vont pouvoir jouer sur les différents stands tenus par nos amis du club des aînés, les parents d'élèves et les animatrices. Pour terminer cet après-midi récréatif, un goûter sera offert à tous les enfants. Le CLAE présentera son spectacle à tous les parents et nous terminerons la journée par un repas sous forme d'auberge espagnole avec tout le monde.

Le CLSH de Vielmur tient à mettre en avant son partenariat avec le club des aînés, nous avons débuté ce partenariat avec un projet photo intergénération, les deux publics n'ont pas voulu arrêter là, nous avons poursuivi l'année avec d'autres actions : cuisine, Pâques et jeux de société. Le mercredi 3 juillet prochain, nous passerons un après-midi pétanque et molky mais avant, nous partagerons jus et petits fours mais aussi le repas de midi, tout cela concocté par Teddy, le cuisinier du restaurant municipal de Vielmur.

En clôture d'un projet avec les Francas du Tarn, les grands et les moyens assisteront le 12 juin à une représentation théâtrale « Les précieuses ridicules » à la salle polyvalente de Vielmur en compagnie d'autres enfants du territoire. C'était une belle année qui se termine par plusieurs événements festifs, nous vous attendons nombreux et nombreuses au CLAE et CLASH pour continuer à créer des nouveaux et beaux projets l'année dès cet été et l'année prochaine !

Qui dit retour de l'été, dit retour de la guinguette Las Ribas !

À la suite de cette longue trêve hivernale, il est temps pour nous, « les quatre mousquetaires », de rouvrir les portes de notre établissement. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons sur les berges de l'Agoût tous les jours de la semaine de 18h à 00h ainsi que les week-ends de 11h à 00h.

Au programme cette année :

- livraisons avec les restaurateurs du village les mardis, mercredis et jeudis ainsi que des food-truck les week-ends.
- soirées jeux de société tous les mardis
- cours de bachata gratuits tous les 15 jours le mercredi soir.

En ce qui concerne les animations musicales, des groupes seront présents tous les week-ends pour vous faire danser et chanter en cœur ; petit fond musical en semaine. Afin de profiter de ces magnifiques berges mises à disposition par la mairie, des nouveautés vous attendent les samedis et dimanches après-midi.

Au niveau de la restauration et des boissons quelques changements seront aussi à retrouver au bar.

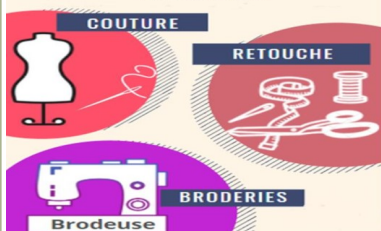
Hâte de vous retrouver !!

N'hésitez pas à suivre nos actualités sur nos réseaux sociaux (facebook : Guinguette Las Ribas / instagram : las_ribas / site web : lasribas.fr)



L'atelier de l'Autan

Tél : 06.61.42.03.05



L'Atelier de l'Autan—De la couture à la broderie

Pour tous vos travaux de couture : ourlets de pantalons, jupes, chemises, manteaux, rideaux, mais aussi pour de la broderie personnalisée, des cadeaux, de la confection etc ...

Ghislaine FORGEZ est à votre disposition dans son atelier de couture situé :
4 bis bd des Platanes à Vielmur - Tél. 06 61 42 03 05